Association pour la Défense et la Protection du Patrimoine des Pélissannais
40 chemin de la Petite Brûlière
13330 PELISSANNE

Pélissanne le 26 janvier 2009

Monsieur Le Maire,

Notre patrimoine se dégrade, nous sommes de nouveaux saisis par des mamans des dangers encourus par leurs enfants jouant dans le Parc Saint-Martin.

En effet la porte de la maison communale se trouvant au fond du parc Saint-Martin a de nouveau été fracturée et plusieurs vitres de sa porte intérieure brisées !
Ce sont encore des citoyens Pélissannais qui signalent ces faits !
A lire un article d'un journal hebdomadaire au mois de janvier, l'on restait perplexe sur une expression employée : « Pélissanne, où est la Police ? », qui aurait été mal interprétée... Mais dans le cas de la maison communale du Parc Saint-Martin tout citoyen pourra juger de lui-même où c'est la deuxième fois que nous sommes contactés pour nous signaler la porte fracturée.
A croire qu'aucune autre personne ne passe dans ce parc très fréquenté du public.

Plusieurs carreaux cassés de la porte vitrée présentent des éclats et des angles saillants pouvant blesser des enfants échappant à la vigilance de leurs parents.

L'AD3P vous demande d'intervenir le plus rapidement possible afin de sécuriser cet endroit et d'éviter de graves problèmes que pourraient être victimes de jeunes enfants innocents.

Il nous semble qu'il serait souhaitable de remettre à la location cette maison à un employé communal comme c'était le cas autrefois, ou à une autre personne avec une convention d'accord de petit gardiennage ou d'entretien de ce parc. Cela permettrait ainsi de sécuriser ce lieu à moindre frais, d'entretenir notre patrimoine et rassurerait toutes les personnes fréquentant ce parc.

Nous vous rappelons notre courrier du 30 septembre 2008 resté sans réponse de votre part qui est toujours d'actualité sur l'hygiène publique, la sécurité publique ainsi que sur la présence d'un piquetage de géomètre dans ce parc communal qui interroge les citoyens. Depuis les employés communaux ont commencé à nettoyer le parc mais la maison communale se dégrade et la mauvaise fréquentation du parc ne fait que s'accroître.

Nous espérons que vous comprendrez le bien fondé de ce courrier que toute personne peut approuver lorsqu'il s'agit d'hygiène publique, de sécurité publique et d'intérêt général de conservation de notre patrimoine.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
13330 PELISSANNE

REMIS LE ..23..janvier..09...
AU CABINET DU MAIRE DE PELISSANNE

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE DES PELISSANNAIS
AD3P